

Dévalider une facture éditée en mode réel

Rappel

Dans les logiciels de facturations EIG, il existe 2 modes d'édition : l'essai et le réel.

- L'essai permet de simuler l'édition sans la dater ni lui affecter de numéro. Elle reste en mode "brouillard" afin de la laisser en libre accès pour y apporter des modifications
- Le réel date la facture, lui attribue son numéro et la verrouille pour empêcher les modifications en partant du principe qu'il est interdit de modifier une facture éditée en réel. En effet, celle-ci peut être déjà parvenue à son destinataire voire réglée

C'est dans ce second cas que la présente page et la vidéo associée prennent leur sens. En effet, l'opératrice a effectué son travail et, entre l'édition en réel et la poursuite du traitement, elle reçoit des informations complémentaires qui doivent modifier le contenu de la facture.

Et donc, comment procéder

Comme il est indiqué dans le commentaire du chapitre, la page wiki existe déjà. Elle est accessible au lien ci-dessous :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-facturation-prix-de-journee/page/fact-prix-de-journee-devalider-une-seule-facture-editee-en-reelle-dun-mois-en-pupitre>

Facture de rappel

La procédure est identique pour modifier une facture de rappel, il faut se positionner dans la saisie des rappels :



Saisie des
rappels

Le lien vers la vidéo

<https://eigcloud.heberg-eig.fr/s/X2RdjAjYt2bDKW>

Revision #10

Created 26 June 2024 10:17:22 by Jean François KERSERHO

Updated 20 October 2025 09:07:58 by Jean François KERSERHO